



Madame, Monsieur,

Ce jour, le front commun syndical est venu vous interpeller concernant le protocole d'accord ayant pour objet : nomination au sein de l'ISPPC signé par toutes les parties en date du 9 septembre 2014.

Malgré plusieurs courriers adressés aux autorités de l'ISPPC, à ce jour, nous n'avons toujours aucune réponse aux inquiétudes légitimes que se pose le personnel quant à la mise en place de celui-ci.

Vous ne pouvez ignorer que la statutarisation au sein des services publics reste la revendication majeure pour tous les travailleurs.

Vous ne pouvez ignorer que ne pas garantir un nombre d'agents nommés au sein de votre institution pénalise financièrement celle-ci par le paiement de taux de responsabilisation élevé qui vous est imposé.

Vous ne pouvez ignorer que la confiance entre les autorités et les représentants des travailleurs se construit aussi dans l'application des protocoles négociés en comité de négociation et concertation.

Vous ne devez pas ignorer que nous ferons tout ce qui est en notre pouvoir pour que vous respectiez vos engagements et appliquiez ceux-ci.

Voilà pourquoi nous exigeons que vous nous fournissiez un calendrier déclinant la mise en place de ce protocole d'accord.

Philippe BARBION
Secrétaire Régional CGSP-Adml

Mounia BENSLAMA
Secrétaire Régionale CSC-SP

Mandataire permanente SLFP